CORPS COMMUNS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

La grève suivie à 68%

Le Syndicat national des corps communs et des ouvriers professionnels de l'éducation nationale a entamé, dimanche dernier, son mouvement de grève de cinq jours. Le taux de suivi, selon le syndicat, a atteint les 68% à l'échelle nationale. Il proteste contre la marginalisation de leur corps par le secteur de l'éducation.

Salima Akkouche - Alger (Le Soir) - La mobilisation des corps communs et des ouvriers professionnels de l'éducation nationale au deuxième jour du mouvement de grève initié depuis dimanche reste «intacte».

Le syndicat affiche son contentement face au taux d'adhésion de près de 68%, et ce malgré, souligne-t-il, «les menaces et les intimidations qu'ont subies les grévistes depuis le premier jour de la grève de la part de l'administration qui a tenté par tous les moyens de casser ce mouvement de protestation».

Le syndicat compte tenir son conseil national au cours de la semaine prochaine pour décider des suites à donner à son mouvement de protestation. Cependant, le syndicat, qui est décidé à sortir dans la rue, prévoit, d'ores et déjà, de tenir un rassemblement devant le Palais du gouvernement.

Les grévistes affirment n'avoir «aucune attention de reculer, et ce, jusqu'à satisfaction de leur plate-forme de revendications».

Le syndicat, qui proteste contre la marginalisation des corps communs, au nombre de 130 000 fonctionnaires, par le secteur de l'éducation, revendique l'intégration de cette catégorie dans le décret exécutif 240/12 relatif au secteur de l'éducation, la révision du statut particulier et du régime indemnitaire de cette catégorie à titre rétroactif depuis l'année 2008 et le salaire de base des corps communs, ouvriers professionnels et agents d'entretien et de sécurité qui ne dépasse pas actuellement les 9 000 DA.

Les grévistes ne comptent pas lâcher prise.

Les corps communs demandent aussi la généralisation de la prime de rendement à hauteur de 40% au lieu de 30%, l'annulation de l'article 87 bis de la loi du travail de 1994 ainsi que la perception d'une prime du Sud à hauteur de 2 000 DA. Ceci, en plus de l'incorporation des employés de laboratoires.

Le syndicat, qui a épuisé toutes les voies pacifiques pour ouvrir un dialogue avec la tutelle, affirme qu'il ne compte pas «lâcher prise», jusqu'à ce qu'il arrache ses droits socioprofessionnels.

S. A.

SECTEUR DE LA PÊCHE

Un jumelage institutionnel lancé hier

Un jumelage institutionnel a été lancé, hier, au profit du secteur de la pêche et des ressources halieutiques. D'un montant de 1 140 000 euros, le projet aura pour partenaires pour la partie européenne, les ministères de l'Agriculture français et italien dans le cadre du programme d'appui à la mise en œuvre de l'accord d'association.

F.-Zohra B. - Alger (Le Soir) - Le jumelage lancé, hier, aura pour but principal le renforcement des capacités du Centre national de recherche pour le développement de la pêche et de l'aquaculture (CNRDPA).

Pour la partie européenne, le Centre aura pour partenaires, le ministère français de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire comme chef de file et le ministère des Politiques agricoles, alimentaires et forestières pour la partie italienne comme partenaire junior.

Le programme, qui s'étalera sur deux années, s'étendra à l'ensemble des régions et des zones concernées par les activités de la pêche.

Ses activités impliqueront l'administration centrale du ministère de la Pêche, le CNRDPA et ses services ainsi que d'autres représentants d'autres intervenants dans le domaine de la pêche.

Le projet a pour objectif principal d'assurer un développement et une gestion durables de la pêche de l'aquaculture en Algérie fondés sur des avis scientifiques spécialisés. Il s'agit aussi, selon les animateurs du programme, d'optimiser l'organisation, le management et l'efficacité opérationnelle du CNRDPA en tant qu'instrument d'aide à la décision. Le jumelage compte aussi quatre résultats obligatoires qui concernent le cadre juridique et institutionnel du CNRDPA, les ressources humaines et matérielles du centre, ses activités de recherche ainsi que le renforcement de sa collaboration aux travaux scientifiques.

Les présents, hier, au démarrage officiel du programme rappelleront, en outre, que la coopération dans le domaine de la pêche est inscrite dans les dispositions de l'accord d'association. L'article 58 prévoit, entre autres, la modernisation et la restructuration du secteur de la pêche, l'assistance et la formation techniques, l'évaluation et la gestion rationnelle des ressources halieutiques ainsi que le soutien aux programmes de recherche.

La feuille de route pour la mise en œuvre de l'accord d'association prévoit aussi que l'Algérie poursuive le processus de modernisation de la pêche et de l'aquaculture, de mise à niveau des circuits de commercialisation, de distribution et de valorisation de produits de pêche.

Il est, enfin, à noter que la deuxième phase du programme d'appui à la mise en œuvre de l'accord d'association entre l'Algérie et l'Union européenne, le P3A (2), a comme principales ambitions, selon ses initiateurs, de lancer 15 jumelages institutionnels dans différents secteurs pour un budget de 30 millions d'euros, dont un million est assuré par la partie algérienne.

F.-Z. B.

Le secteur de Ferroukhi compte assurer une gestion durable de la pêche de l'aquaculture.

OUVERTURE DU PROCÈS DES AUTEURS PRÉSUMÉS DE LA TENTATIVE D'ENLÈVEMENT ET L'ASSASSINAT DE L'ENTREPRENEUR HEND SLIMANA À TIZI-OUZOU

Des aveux et beaucoup de subterfuges

Ajourné une première fois en juin dernier en raison de la défection de l'avocat d'un des prévenus, le procès des membres du gang présumé, auteur de la tentative de kidnapping et de l'assassinat de l'entrepreneur Hend Slimana, en novembre 2010, s'est ouvert hier et eu égard au lourd dossier entre les mains des magistrats et du nombre d'accusés, il faut s'attendre à ce que le procès dure deux à trois jours.

Ce qui constitue sans doute le procès le plus attendu de l'année à Tizi-Ouzou. Il s'est donc ouvert, hier, avec la lecture du long arrêt de renvoi à travers lequel les nombreux présents dans la salle d'audience ont eu le loisir de prendre connaissance de faits ayant de quoi inspirer bien des scénaristes. Des faits qui remontent à près de deux ans, lorsqu'un de ces enlèvements de la longue série qui alimente la chronique de façon quasi cyclique en Kabylie, depuis six ans maintenant, a mal tourné avec la mort de Hend Slimana, un entrepreneur de 48 ans à l'époque, dont la tentative d'échapper à ses ravisseurs a été mise dramatiquement en échec par une balle de kalachnikov, alors que le cousin et accompagnateur de la victime a été kidnappé avant d'être libéré sous la pression des populations de toute la région. Sans apporter un plus grand éclairage à ce qui était déjà établi, l'audition des premiers accusés aura tout de même réussi à lever le voile sur pas mal de détails.

Ainsi, le premier prévenu appelé à la barre, C. Youva, a presque réussi à déconcerter tout son monde en faisant tout pour qu'il soit jugé en «qualité» de terroriste.

Il tentera de faire accréditer la thèse selon laquelle il était obligé par des terroristes de collaborer avec une sériat d'Al Qaïda dénommée sériat Ath Djennad, dont personne n'a jamais entendu parler puisque tout simplement elle n'existe pas. Manœuvre qui n'a pu passer, la présidente comme tous les présents ayant compris que l'accusé tentait de bénéficier des dispositions légales en vigueur dans le cadre de la réconciliation nationale.

C. Boussad, celui qui dirigeait et préparait le coup à partir de la prison d'Aflou où il purgeait une peine de huit ans, et son acolyte H. Sadek, un licencié en droit et étudiant de deuxième année en magistère, ont eux également été entendus, confirmant en très grande partie les faits établis, bien qu'ils aient tout mis en œuvre pour s'affranchir ou tout au moins minimiser leur participation dans la tentative d'enlèvement et l'assassinat de l'entrepreneur en travaux publics et bâtiment Hend Slimana en novembre 2010.

Leur arrestation et celle de leurs douze complices, dont deux sont en fuite, ont été rendues possibles, trois mois après le drame, suite à un banal accident de la circulation impliquant une Volkswagen Golf trois mois après le drame, véhicule appartenant à C. Boussad, le fameux cerveau qui a tout manigancé lorsqu'il purgeait une peine de prison à Aflou.

Les enquêteurs de la gendarmerie de Fréha sont arrivés à établir de nombreux liens entre ce dernier et les faits plus ou moins liés à l'affaire Slimana pour enfin démêler l'écheveau qui vaut aujourd'hui à ce gang de passer devant les magistrats du tribunal criminel pour répondre de chefs d'accusations aussi lourds qu'assassinat volontaire avec préméditation, kidnappings pour réclamer des rançons, vente et détention illégale d'armes à feu et de munitions et blanchiment d'argent.

Des faits qui devraient requérir de longs débats pour au moins trois jours, selon les prédictions de juristes et autres nombreux présents au procès, et qui ne concernent pas que l'affaire Slimana seulement puisque plusieurs kidnappings, faux barrages et autres attaques contre des bars dans la partie est de la wilaya de Tizi-Ouzou leur sont attribués.

M. Azedine